

# Ici déposez vos sapins !

Point d'apport volontaire disponible  
pour le recyclage de vos sapins.  
Ils doivent être déposés sans sac à sapin,  
flocage ni décoration.

- NE PAS DÉPASSER  
DES TAILLES DE 2M50
- ENLEVER DÉCORATIONS  
ET SACS À SAPIN
- ÔTER LE SOCLE DU SAPIN
- NE PAS DÉPOSER  
LES SAPINS  
DANS LES BACS
- NE PAS JETER  
LES SAPINS  
PAR LA FENÊTRE



du 26 décembre 2023 au 20 janvier 2024

